

Paris, le 30 mai 2017

Monsieur Benoit VIGNON
Directeur Général des Services à Bord
Newrest Wagons-Lits
17 rue André Gide
75015 Paris

Monsieur,

Nous revenons une nouvelle fois vers vous après notre deuxième courrier du 21 mars au sujet de notre demande d'intégration de certains articles de la Convention Collective Nationale de la Restauration Ferroviaire dans l'accord Nouvelle Restauration Ferroviaire signé le 21 décembre 2000.

Ces articles, qui ont été listés dans notre courrier du 25 octobre 2016, ont été repris dans votre réponse du 9 novembre 2016.

Vous deviez alors étudier notre demande. Depuis nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de votre part et nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous tenir rapidement au courant de l'évolution du dossier.

En vous remerciant par avance, veuillez agréer, Monsieur Benoît VIGNON, l'expression de mes sentiments distingués.

Le délégué syndical central
Jean-Marc STAUB



Copie: Laurence FOURNIER, Directrice des Ressources Humaines Newrest Wagons-Lits

Monsieur Jean-Marc Staub
Délégué Syndical Central FO

Paris le 30 mai 2017

Monsieur Staub,

L'engagement qui a été pris de sauvegarder les dispositions de la CCNRF par fusion à l'accord NRF sera respecté.
A ce jour, les effets de la disparition de la CCNRF s'appliqueraient en 2019 donc une échéance assez lointaine.
Ce point technique sera traité avec les organisations syndicales en 2018, et au plus tard avant la mise en application de la nouvelle convention collective.

Vous assurant une nouvelle fois de l'engagement de la société pour maintenir les conditions CCNRF pour tous les salariés, je vous prie d'agréer, Monsieur Staub, l'expression de mes respectueuses salutations.

Benoît Vignon
Directeur Général des Services à Bord

Copie :
Laurence Fournier

